

CAHIER DES CHARGES FINANCIER POULE FINALE COUPES DE FRANCE MINIMES FEMININES & MASCULINES
--

Dates : Les samedi 30, dimanche 31 mai et lundi 1^{er} juin 2009

Participants : les 8 équipes qualifiées à l'issue des tours éliminatoires.

Le projet présenté engage le club et sa réalisation conditionne le remboursement

I.- CONSIGNES DE REMBOURSEMENT DES EQUIPES PARTICIPANTES

- Pour bénéficier des conditions d'hébergement prévues ci-dessous, les dirigeants doivent comme les joueurs(euses) être licenciés(es) à la F.F.V.B., et présenter leur licence lors de la réunion technique **au Délégué Technique Fédéral** qui en établira la liste et la transmettra à la FFVB.
- Chaque délégation participante devra faire connaître au moins 15 jours à l'avance à l'organisateur et à la F.F.V.B. la liste nominative des membres de sa délégation qui devra être reportée sur toutes les feuilles de matches.
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES DETAILLEES de restauration et d'hébergement pour 125 personnes maximum (112 pour les délégations et 13 officiels de la FFVB). Les 140€ par personne pour 3 nuitées et 6 repas sont un plafond et non le remboursement d'un forfait.**

II.- L'ORGANISATEUR DOIT

- **Prévoir le lieu d'hébergement et des repas et leur financement.**
- Les équipes seront logées soit dans des hôtels, soit dans des établissements scolaires, Auberge de Jeunesse, dont l'hébergement devra être d'une qualité équivalente à celle d'un hôtel, chambres 4 personnes maxi, lits avec draps, salles d'eau avec douches.
- Prévoir une chambre individuelle pour chacun des 13 officiels de la F.F.V.B dans un Hôtel 2**NN, différent de celui des clubs. (si possible en dehors de l'hébergement des délégations).
- Prévoir 2 salles réglementaires ou 1 salle avec 2 terrains réglementaires pour la durée de la compétition (frais de locations à la charge de l'organisateur). Chaque salle doit comporter : 1 téléphone, 1 frigidaire pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 3 ballons réglementaires et 10 ballons d'entraînements. **La salle doit disposer de tribunes indépendantes de l'aire de jeu.** Chaque terrain doit comporter : 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe.
- Prévoir l'astreinte d'un kinésithérapeute ou d'un médecin avec nécessaire de première assistance médicale.
- Prévoir le lavage des maillots des équipes (2 jeux conseillés), **à la charge des équipes.**
- Mettre en place les différents transports des délégations et officiels (à la charge de l'organisateur).
- Prévoir une salle pour la réunion technique du 29 mai 2009 à 21h et une salle de réunion du corps arbitral du 29 au 31 mai 2009 toute la journée, avec du matériel à disposition (paper-board, marqueur, tableau ...).
- Prévoir si possible une tenue distinctive pour les organisateurs
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Récompenses : Prévoir la dotation du 6 de rêve et autres au choix de l'organisateur

III.- A LA CHARGE DE LA F.F.V.B.

- Frais de déplacement des équipes jusqu'au lieu de compétition sur la base de **0,10€** par personne et par Km pour 14 personnes maximum. (trajet aller, base internet www.viamichelin.fr)
- Hébergement et repas des délégations assurés au titre de l'aide aux associations pour 14 personnes par délégation dans la limite de 2 dirigeants et de 12 joueurs(euses) pour la durée de la compétition soit du vendredi 29 mai en soirée (repas et hébergement) jusqu'au lundi 1^{er} juin (repas du midi), dans la limite de **140€** par personne pour la durée du séjour.
- Hébergement et repas pour les **13 officiels de la F.F.V.B.** (1 représentant de la FFVB (CD ou BD), 1 délégué technique fédéral (CCS ou autres), 1 délégué DTN, 2 juges-arbitres et 8 arbitres désignés par la CRA locale. Les déplacements de ces personnes seront remboursés selon le barème kilométrique en vigueur (tarif Comité Directeur sur justificatif, ou base SNCF 2nde classe).
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2009**. Après cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- **Récompenses** :
 - 3 jeux de 12 médailles pour les équipes participantes.
 - 2 Trophées FFVB (Champion et Vice-Champion)
- 10 ballons MOLTEN IV58LC pour les finales (1/2 et 3/4)
- 96 t-shirts (floqués FFVB) pour les équipes participantes (12 joueurs x 8 équipes)
- 24 t-shirts ou autres cadeaux (FFVB) pour les dirigeants des clubs participants (8 éq. x 3 dirigeants)
- 10 récompenses JA et arbitres
- Prévoir un cadeau pour le club organisateur.

IV.- A LA CHARGE DES EQUIPES

- Redevance de 180€ à remettre au **Délégué Technique Fédéral** par chèque bancaire (supervision CCA) correspondante aux indemnités des arbitres dont 50% sera reversé par la FFVB à la CRA de la Ligue organisatrice.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION
POULE FINALE
COUPES DE FRANCE MINIMES
FEMININES & MASCULINES**

Dates : Les samedi 30, dimanche 31 mai et lundi 1^{er} juin 2009

Vendredi 29 mai 2009 à 21h00 : réunion technique avec la présence des officiels, des organisateurs, des responsables d'équipes.

Participants :

Les 8 équipes qualifiées sont classées en 2 poules de 4. Les 4 premières du dernier tour éliminatoire seront classées de 1 à 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires. (Les 1 et 4 dans la poule A, les 2 et 3 dans la poule B). Les secondes du dernier tour éliminatoire seront placées dans la poule contraire de leur premier ; elles seront classées 3 et 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires.

2 terrains : 1 pour la poule A et 1 pour la poule B.

- Chaque équipe doit jouer au moins un match sur chaque terrain.
- Les ballons d'entraînements et de matches pour les matchs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} phase ainsi que les rencontres des finales 5/6 et 7/8 seront des ballons identiques et homologués.
- **Les ballons d'entraînements et de matches pour les rencontres des finales 1/2 et 3/4 seront des ballons couleurs « MOLTEN IV 58 LC ».**

Samedi 30 mai 2009

Matches en 2 sets gagnants :	09h00	2 - 3	
	10h30	1 - 4	
	17h00	2 - 4	
	18h30	1 - 3	

Dimanche 31 mai 2009

09h00	3 - 4	
10h30	1 - 2	

Classement de 1 à 4 des 2 poules A et B.

Matches en 2 sets gagnants :	17h00	1° Poule A / 2° Poule B sur le terrain de la finale 3° Poule B / 4° Poule A
	18h30	3° Poule A / 4° Poule B 1° Poule B / 2° Poule A sur le terrain de la finale

Lundi 1^{er} juin 2009

Classement de 1 à 8 :	09h00	places 7/8 et 5/6 }
	10h30	places 3/4 } (matches en 2 sets gagnants)

14h00 Finale 1/2 (match en 3 sets gagnants)

- 16h00 Cérémonie de clôture : à l'issue de la Finale avec la participation de toutes les équipes **obligatoire**. Palmarès et remise des récompenses en présence du représentant de la FFVB.
- A partir de 17h00, départ des délégations.

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF
POULE FINALE
COUPES DE FRANCE MINIMES
FEMININES ET MASCULINES**

Dates : Les samedi 30, dimanche 31mai et lundi 1^{er} juin 2009

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, du Délégué DTN, des Juges-Arbitre est assurée par le Bureau Fédéral en accord avec les commissions.
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Les Juges - Arbitres auront la responsabilité des désignations parmi les 8 arbitres prévus (1^{er}, 2^{ème} et du marqueur).
- Il est préconisé, que la CRA locale fournisse un petit groupe d'arbitres ou de marqueurs dans le cadre d'une formation ou d'un recyclage.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Arrivée des délégations le vendredi 29 mai 2009 dans l'après-midi.
- Réunion technique le vendredi 09 mai 2009 à 21h00.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matches dès la fin de la compétition.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.

HAUTEURS DE FILET :

Minimes F : 2,10 m M : 2,24 m

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX
POULE FINALE
COUPES DE FRANCE MINIMES
FEMININES ET MASCULINES**

Le vendredi 29 mai 2009 à 21h00

Réunion des Chefs de Délégation, Arbitres, Juges-Arbitres et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge-Arbitre ⇒ Horaires, Salles, Transports, Logement

Le Délégué Technique Fédéral :

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matches.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis des Juges-Arbitres et, exceptionnellement des Chefs de Délégation. Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matches dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Participe à la remise des prix avec le représentant de la FFVB.

Commission de Discipline :

- Elle est constituée des 2 Juges – Arbitres, du Délégué Technique Fédéral et d'un Représentant du club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

Le représentant de la FFVB :

- Procède à la remise des récompenses (cérémonie à mettre au point avec l'organisateur) et assure les relations protocolaires tout au long de la compétition.